



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 septembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars -Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet - Yves Mahaud -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard - Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye - Clément Lemercier -Nicolas Platon -Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave -Christine Laurent -Dominique Caillou -Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette -Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca - Gérard Caignard -Fabrice Boniface -Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg -Priça Mortier -Pierre Janailac -Edwige Badel – Joelle Saint Martin -Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Marie-Christine Andrieux (Commune de Petit-Bersac)
Suppléants absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup -Philippe Boismoreau – Daniel Bonnefond -Joël Constant - Géry Denis -Gilles Mercier -Bernard Saint Martin – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Denis Ferrand – Marion Lafaye
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janailac Marion Lafaye à Joëlle Saint Martin

**DELIBERATION N° 2024 / 131 : (Code Nomenclature /8.4)**

**DATE : 26 SEPTEMBRE 2024**

**RAPPORTEUR : Didier Bazinet**

**OBJET** : 6ème participation de la CCPR à l'évènement « Osez le Périgord Autrement » organisé par l'agence Périgord développement à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris les 9 et 10 octobre 2024 - Mandat Spécial pour les élus Conseillers Communautaires

Dans le cadre du partenariat développé avec l'agence Périgord développement et de l'opportunité de présenter le territoire du Ribéracois à des investisseurs et porteurs de projets de région parisienne qui souhaitent s'implanter en Dordogne, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la participation de la CCPR à cette nouvelle édition à laquelle participeront : Sara Wenig – Responsable du Pôle et Patrick Lachaud – VP en charge du développement économique.

Aussi, le Code Général des Collectivités Territoriales, permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial (articles L 2123-8 et R 2123-22-1).

Le mandat spécial doit être conféré aux élus par une délibération du Conseil Communautaire : ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la Communauté de communes car les membres de l'assemblée intercommunale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la Communauté de communes.

Il est proposé de conférer un mandat spécial à Monsieur Patrick Lachaud, Président de la commission Développement Economique et Touristique, pour représenter la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois au salon « Osez le Périgord autrement » à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris les 9 et 10 octobre prochain.

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois prendra en charge les frais de transport, de repas et d'hébergement (Décret N°2006-781 du 03/06/2006, modifié par les arrêtés du 26/02/2019 et du 11/10/2019).

**AR Prefecture**

024-200040400-20240926-2024\_131\_1-DE  
Reçu le 08/10/2024

2024/131 du 26 septembre 2024 - CCPR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Autorise la Responsable du service développement territorial à participer à cet événement ;
- Donne mandat spécial à Monsieur Patrick Lachaud pour son déplacement au salon « Osez le Périgord autrement » à la Maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 16/10/2024

La secrétaire de séance du 26 septembre 2024  
Murielle Cassier



Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet

Signature numérique de Didier BAZINET  
PRESIDENT  
Le 07/10/2024 19:05:25